



DSCT/HB

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL SIÉGEANT EN FORMATION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE SÉANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE À 9h30

Sur convocations envoyées le quatre septembre deux mille vingt, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le vendredi dix-huit septembre deux mille vingt à neuf heures trente à la Maison des Communes, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Président du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- M. HIRIART,
- M. DÉSSERÉ,
- M. AUSSANT,
- M. BERNOS,
- Mme HORROD,
- M. CASAUBON,
- M. RHAUT.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- M. DAULÉ, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- M. HONTAS, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- Mme MARION, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- M. MENESSION, Ingénieur principal à la COMMUNE de NAY (FO),
- Mme BÉBIOT, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

Représentants du collège des représentants du personnel :

- Mme LABORDE, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- M. CAUHAPÉ-COUDURE, Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- Mme PROHARAM, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- M. SLAYKI, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE d'IDRON (CGT)
- M. COLLIOT, Animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- Mme MOUSTROUS, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- M. SAUBES, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'URCUI (CGT),
- M. ANETAS, Adjoint technique à la COMMUNE DE LAHONCE (UNSA),
- Mme LACOMBE, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- Mme PIOT, Adjoint administratif à la COMMUNE DE LESCUN (UNSA),
- M. CAPIN, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- Mme CARRÈRE, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO)
- Mme MINVIELLE, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE RAMOUS (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **M. BIDART**, Adjoint à la Responsable de la Direction Santé et conditions de travail au CDG 64,
- **Mme PILLE**, Ergonome au CDG 64,
- **Mme CHALOT** Responsable du Pôle Expertise juridique, Référente CTI/CHSCT au CDG 64,
- **Mme DENAIS**, Consultante au CDG 64.

M. HIRIART remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal. Il les remercie d'avoir accepté de siéger en nombre restreint afin de respecter les mesures de distanciation physique (la représentativité des organisations syndicales au sein de l'instance a été prise en compte).

Mme BEBIOT (SUD/LAB) assure les fonctions de secrétaire.

M. HIRIART évoque la situation de la commune de BEDOUS qui a fait l'objet de divers échanges lors de précédentes réunions du CHSCT et de contacts avec M. le Maire de BEDOUS.

Une situation grave et imminente pour un agent de la commune avait été signalée auprès d'un représentant du personnel (UNSA) siégeant en CHSCT. Or, après échanges entre les interlocuteurs et une réponse écrite de M. le Maire de BEDOUS, la situation ne correspondait pas à celle décrite dans un premier temps. Elle ne correspondait pas une situation de travail pour les agents de la Commune de BEDOUS.

M. HIRIART appelle à la plus grande vigilance lors de la remontée d'informations afin que la crédibilité de l'instance CHSCT soit préservée.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2020.....</b>	<b>3</b>
<b>I. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 18 SEPTEMBRE 2020.....</b>	<b>3</b>
<b>A. DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES .....</b>	<b>3</b>
<b>B. RETOUR SUR L'ENQUÊTE POST-CONFINEMENT REALISEE AUPRES D'UN ECHANTILLON DE COLLECTIVITES DU DEPARTEMENT.....</b>	<b>4</b>
<b>C. ETUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES RECUS AU CDG DEPUIS LA PRECEDENTE REUNION.....</b>	<b>4</b>

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2020

Conformément aux dispositions de l'article 56 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale et de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président soumet à l'approbation des membres du CTI le procès-verbal de la séance du Comité Technique Intercommunal faisant fonction de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 23 juin 2020.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du CHSCT en date du 23 juin 2020.**

### I. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 18 SEPTEMBRE 2020

#### A. DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

M. BIDART présente la démarche d'évaluation des risques psycho-sociaux menée en 2019 par le Centre de Gestion pour les services de la Commune de NAY.

La démarche a été pilotée par une ingénieure prévention et une psychologue de travail suite à une proposition d'intervention validée par la Commune de NAY.

La méthodologie utilisée s'est déroulée sur plusieurs mois comportant des phases d'entretiens collectifs, des questionnaires individuels, une rédaction du document unique et du plan d'actions et enfin d'une validation par l'autorité territoriale.

Ce sont au total plus de 80 situations qui ont été évaluées et ont abouti à des actions correctives hiérarchisées dans un plan d'actions adressé aux représentants du CHSCT pour avis.

M. MENESSIER indique ne pas être d'accord avec les éléments présentés et fait part que la situation sur la commune de NAY ne s'est pas améliorée depuis cette démarche. Il demande des détails sur la méthodologie effectivement utilisée pour les questionnaires individuels et fait part que les entretiens collectifs ne permettaient pas une parole libre pour les participants.

Il est convenu que des détails seront apportés lors d'une prochaine séance.

Le Président soumet le projet présenté par la Commune de NAY au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 4 voix contre (CGT, CFDT, SUD/LAB) et 1 abstention (FO),
- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité.**

## B. RETOUR SUR L'ENQUÊTE POST-CONFINEMENT REALISÉE AUPRÈS D'UN ÉCHANTILLON DE COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT

Mme PILLE présente l'étude réalisée auprès de 26 collectivités par les services du Centre de Gestion sur la période de juin à juillet 2020.

Cette enquête visait à faire un retour d'expérience sur la gestion du confinement et du déconfinement par les collectivités des Pyrénées-Atlantiques via un échantillon représentatif du territoire (Communes, Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération, CCAS, SIVU...)

Ainsi, pour chaque collectivité faisant partie de l'échantillon, un échange téléphonique a été réalisé entre un agent du CDG et un agent de la collectivité (secrétaires de mairie pour les petites collectivités ; DGS ou DRH pour celles de taille plus importante) pour réaliser avec eux un bilan de la période : organisation de la gestion de la crise, réussites à valoriser, difficultés rencontrées, perspectives ...

Les résultats se trouvent en annexe.

Mme BEBIOT regrette que le CHSCT n'ait pas été associé à cette enquête et souhaiterait avoir des chiffres des résultats notamment par strates de collectivités.

Mme PILLE indique que la présentation du jour visait à recentrer l'enquête dans ses grandes lignes. Les résultats et les données obtenues seront présentés de manière plus détaillée lors d'une prochaine réunion du CHSCT.

## C. ETUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES RECUS AU CDG DEPUIS LA PRECEDENTE REUNION

M. BIDART présente le tableau de synthèse des accidents de service et de trajet reçus à la Direction Santé et conditions de travail depuis la dernière réunion.

6 accidents de service dont 4 avec arrêt de travail ont été déclarés.

Il est rappelé que les collectivités sous-déclarent à la Direction Santé et conditions de travail les accidents effectivement survenus mais que d'autres formats comme le bilan social voire Prorisq peuvent apporter des données complémentaires.

-----  
Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à dix heures.

LE SECRÉTAIRE,



Mme Sylvie BEBIOT  
Syndicat SUD et LAB

LE PRÉSIDENT,

Le Président  
Pour le Président et par délégation  
de signature



M. Michel BIRIAU  
Maire de BIRIAU  
Président de la Fédération Nationale  
des Centres de Gestion